

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

COMMUNE DE BELLEGARDE EN MARCHE (Creuse).

Séance du Conseil Municipal en date du 10 avril 2018, à 20 heures, à la Mairie de BELLEGARDE EN MARCHE, selon la convocation du 04 avril 2018, sous la présidence de Jean-Pierre BONNAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SAINRAPT Josette

| | |
|-------------------------|---------------|
| Nombre en exercice : 10 | Votants : 09 |
| Présents : 09 | Exprimés : 09 |
| Pouvoir(s) : 00 | Pour : 09 |
| | Contre : 00 |

Présents : Mmes JACQUES DUMAS Marie-Thérèse, SAINRPAT Josette, CHARDOUX Michèle, SABASSIERE Hélène.

Mrs BONNAUD Jean-Pierre, BIGOURET Jean-Jacques, AGENIS Roland, SERRE Thierry, PELTIER Christian.

Absent : Mr BASTOS Steve.

Le compte rendu de la séance du 08 février 2018 a été joint à la convocation.

Le compte rendu de la dernière séance a été approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte de gestion 2017.
- Approbation du compte administratif 2017.
- Affectation du résultat de fonctionnement 2017.
- Vote des subventions 2018.
- Vote des taux des contributions directes 2018.
- Vote du Budget Primitif 2018.
- ° Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion s'achevant le 16 mai 2017.
- ° Renouvellement des locations, d'une partie, des parcelles cadastrées section AD n° 150 « Les Brigaudes » et section AD n° 197 « Les Gaudes Nèches ».
- ° Présentation du plan de formation mutualisé 2018-2019 pour le personnel communal.

- *Questions diverses.*
- *Informations.*

Délibération n° 2018/4.1 en date du 08 avril 2018, portant sur l'approbation du compte de gestion 2017.

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Délibération n° 2018/5.1 en date du 10 avril 2018, portant sur l'approbation du compte Administratif 2017.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de monsieur Jean-Jacques BIGOURET, délibérant sur le Compte Administratif 2017, dressé par monsieur Jean-Pierre BONNAUD, Maire :

- 1) lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2017 -
- 2) approuve le Compte Administratif 2017

Qui laisse apparaître les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : + 59 800, 98 €
- en section d'investissement : - 199 734, 31 €

Délibération n° 2017/6.1 en date du 10 avril 2018, portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017.

POUR MEMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002) + 134 683, 03 €
- Déficit d'investissement antérieur reporté (001) + 5 704, 81 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - Solde d'exécution de l'exercice | - 199 734, 31 € |
| - Solde d'exécution cumulé (001) | - 194 029, 50 € |

RESTES A REALISER

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | - 1 703, 72 € |
| Recettes | + 21 276, 70 € |
| TOTAL | + 19 572, 98 € |

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017

| | |
|--|-------------------|
| - Rappel du solde d ' exécution cumulé (001) | - 194 029, 50 € |
| - Rappel du solde des restes à réaliser | + 19 572, 98 € |
| | = - 174 456, 52 € |

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

| | |
|------------------------------|--------------------------|
| - Résultat de l'exercice | + 59 800, 98 € |
| - - Résultat antérieur (002) | + 134 673, 03 € |
| TOTAL A AFFECTER | = + 194 484, 01 € |

AFFECTATION

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d ' investissement (1068) sur BP 2016 + 174 456, 52 €
- 2) Affectation complémentaire en réserves (1068) /
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 **(002)** + **20 027, 49 €**

Délibération n° 2018/7.2 en date du 10 avril 2018, portant sur le vote des taux des contributions directes 2018.

| | |
|-------------------------|--------------------------------|
| Nombre en exercice : 10 | Votants : 09 |
| Présents : 09 | Exprimés : 09 |
| Pouvoir(s) : 00 | Pour : 05 |
| | Contre : 03 Abstention : 01 |

Le Conseil Municipal décide que les taux des contributions directes 2018 subiront une augmentation de 1 %.

Le taux de la taxe d'habitation passe à **5,78 %**, celui de la taxe foncière des propriétés bâties à **14,38 %** et le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties à **36,20 %**.

Contrat Unique d'Insertion :

Renseignements pris auprès de pôle Emploi, le Contrat Unique d'Insertion concernant Mr Roland BERTHIER ne peut être renouvelé.

Il faut demander à pôle emploi si Mr Pascal DELARRAS peut bénéficier du nouveau contrat emploi aidé, le Parcours Emploi Compétence (PEC).

Renouvellement des locations, d'une partie, des parcelles cadastrées section AD n° 150 « Les Brigaudes » et section AD n° 197 « Les Gaudes Nèches » :

Le conseil municipal donne son accord pour renouvellement des locations, d'une partie, des parcelles cadastrées section AD n° 150 « Les Brigaudes » et section AD n° 197 « Les Gaudes Nèches » et souhaite qu'un contrat de location soit également établi à Mr Bastos pour le terrain cadastré section AE n° 182, utilisé pour ses chevaux.

Présentation du plan de formation mutualisé 2018-2019 pour le personnel communal :

Conformément à la loi 2017-86 égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, monsieur le maire présente le plan de formation mutualisé 2018-2019 au conseil municipal, pour info. En effet, le CNFPT a créé 3 territoires de formation sur le département pour les agents communaux, après un recensement des demandes.

Question diverses :

Mr Bigouret Jean-Jacques informe que pour la rénovation de la salle polyvalente, il ne faudra pas perdre de vue la constitution d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ruralité.

La collectivité va demander à « la petite fabrique du web » quelques heures de formation auxquelles assisteront Mmes Chardoux Michèle, Sainrapt Josette et Moreau Nathalie, afin de mieux appréhender l'utilisation du site web.

Informations :

Madame Jacques Dumas Marie-Thérèse a été alertée par un syndicat pharmaceutique, d'une menace d'un désert pharmaceutique en Creuse. Il faudrait faire pression sur le gouvernement.

La séance est levée à 23h 35.

